



## ARRÊTÉ 2026-47

**Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature – 6<sup>e</sup> adjointe déléguée au patrimoine communal : travaux et entretien**

**Le Maire de Brindas,**

**VU** l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**VU** les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la délégation et à la subdélégation de compétences du conseil municipal au Maire et aux adjoints

**VU** le procès-verbal du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 8 membres le nombre des adjoints au Maire de Brindas

**VU** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 au cours de laquelle Mme Sylvie GAUDET dit TRAFIT a été élue 6<sup>ème</sup> adjointe

### ARRÊTE

**ARTICLE UN :** À compter du 21 mars 2026, Madame Sylvie GAUDET dit TRAFIT, 6<sup>e</sup> adjointe au maire, est déléguée au patrimoine communal : travaux et entretien. Elle est placée sous la responsabilité et la surveillance de M. Guillaume GIRAUD, maire de Brindas.

Elle assumera notamment les fonctions suivantes :

- Préparation et suivi des commissions et des groupes de travail liés à sa délégation,
- Préparation et suivi de tout dossier concernant les gros travaux ainsi que l'entretien de l'ensemble du patrimoine de la Commune,
- Élaboration de la politique de travaux liés aux bâtiments communaux,
- Interlocuteur des partenaires institutionnels dans le domaine de sa délégation,
- Représentation de la commune au sein des instances, communales et extérieures, liées aux Travaux.

**ARTICLE DEUX :** Mme Sylvie GAUDET dit TRAFIT, 6<sup>e</sup> adjointe, reçoit délégation pour la signature de tous documents et courrier relevant de sa délégation, notamment :

- Les courriers aux riverains, et aux partenaires associatifs et institutionnels de la Commune relatifs au domaine des travaux,
- Les conventions liées à la mise en place d'actions dans le domaine des travaux
- Les convocations et comptes rendus des commissions, réunions et groupe de travail liés à cette délégation.
- Les bons de commandes quel que soit le montant liés à sa délégation,

**ARTICLE TROIS :** L'intéressée est informée que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



#### Mairie de Brindas

18 Place de Verdun, 69126 Brindas  
Tél. 04 78 16 02 00  
[accueil@brindas.fr](mailto:accueil@brindas.fr)  
[www.brindas.fr](http://www.brindas.fr)

#### Horaires :

lundi 9h-12h, 14h-17h  
Mardi 14h-18h  
Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h  
Vendredi 9h-12h, 14h-17h  
Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)



**ARTICLE QUATRE** : Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs ;
- Transmis à Madame la Préfète du Département du Rhône ;
- Transmis à Monsieur le chef de service de gestion comptable de Givors ;
- Notifié à l'intéressé.

- Notifié le 21/03/2026  
- Affiché le.....  
- Signature de Mme Sylvie GAUDET dit TRAFIT

Fait à Brindas,  
le 21 mars 2026,

Le Maire,

Guillaume GIRAUD



**Mairie de Brindas**

18 Place de Verdun, 69126 Brindas  
Tél. 04 78 16 02 00  
accueil@brindas.fr  
[www.brindas.fr](http://www.brindas.fr)

**Horaires :**

lundi 9h-12h, 14h-17h  
Mardi 14h-18h  
Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h  
Vendredi 9h-12h, 14h-17h  
Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)